



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Archives de l'Etat du Valais

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Staatsarchiv Wallis



archives de l'état du valais
staatsarchiv wallis

Rapport sur la surveillance des archives communales

Année 2018

Archives de l'Etat du Valais

Sion, le 30 janvier 2019



Classement	30.01.01.03
Auteurs	Alain Dubois, Archiviste cantonal ; Fabienne Lutz-Studer, Florian Vionnet, archivistes-records managers
Validé le	30 janvier 2019

Ce rapport est rédigé dans le cadre de la politique des Archives de l'Etat du Valais vis-à-vis des communes municipales et bourgeoises adoptée en janvier 2015, qui prévoit que les Archives de l'Etat du Valais rédigent et publient un rapport annuel sur la surveillance des archives communales.

Ce rapport est approuvé par le département de tutelle des Archives de l'Etat du Valais et communiqué aux administrations communales du canton. La version électronique peut également être téléchargée à l'adresse www.vs.ch/aev.

1. Conseils et visites

En 2018, les contacts avec les communes ont été particulièrement nombreux puisqu'ils ont concerné **18 administrations municipales et bourgeoises, dont 14 ont fait l'objet d'une visite sur place**. Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport contenant un état des lieux ainsi que des recommandations. Voici la liste des communes conseillées pour l'année 2018 :

- Commune d'Ayent.
- Commune de Bagnes (visite le 06.02.2018).
- Commune de Bovernier (visite le 29.11.2018).
- Commune de Chamoson (visite le 29.05.2018).
- Commune de Champéry (visite le 21.08.2018).
- Commune de Charrat.
- Commune de Conthey.
- Commune d'Ermen (visite le 23.04.2018).
- Commune de Finhaut.
- Commune de Fully (visite le 06.11.2018).
- Commune d'Icogne (visite le 12.12.2018).
- Commune de Lalden (visite le 11.07.2018).
- Commune de Liddes (visite le 29.03.2018).
- Commune de Monthey (visite le 25.01.2018 et séances pour le suivi des travaux de construction des nouveaux dépôts et préparation du déménagement le 19.01.2018, le 06.02.2018, le 23.02.2018, le 25.07.2018 et le 20.12.2018)
- Commune d'Obergoms (visite le 23.04.2018).
- Commune de Sion (visite le 20.09.2018).
- Commune de Saint-Maurice (visite le 05.11.2018).
- Commune de Vionnaz (visite le 23.05.2018).

Lors de ces visites et d'échanges téléphoniques ou par courrier électronique, des conseils ont pu être transmis aux communes sur différents thèmes touchant à la gestion des documents et des archives : accès et tenue des dossiers des constructions, archivage des protocoles des séances du Conseil communal et des Juges de commune, évaluation de registres notariaux ou de dossiers d'autorisation de séjour. Ces recommandations données

par les Archives de l'Etat du Valais (AEV) s'appuient sur les règles de conservation¹ fournies dans le *Guide de gestion des documents et des archives pour les communes valaisannes* (chapitre 4).

Numérisation de dossiers papier

Par ailleurs, de nombreuses communes travaillent avec des programmes et systèmes de gestion des documents électroniques ou prévoient d'en introduire. Dans ces situations, la question se pose souvent de savoir si les dossiers papier doivent être numérisés de manière rétrospective ou non. La tenue d'archives correctement triées, inventoriées et conditionnées (à savoir dans des fourres et boîtes en carton non acide) implique qu'une numérisation n'est pas absolument nécessaire. Les AEV recommandent de mettre en balance le coût induit par la numérisation des archives papier avec les avantages apportés en matière de consultation. Les ressources seront utilisées de manière plus efficace en ciblant en priorité la numérisation de documents endommagés ou fragiles, afin de permettre leur consultation tout en les protégeant, ou à travers la mise en valeur de ceux possédant une valeur particulière ou un intérêt historique. A noter également que la numérisation n'implique pas non plus que les originaux papier puissent être détruits et leur coût de conservation en parallèle doit être pris en compte. Il serait ainsi dommageable que la numérisation emploie des ressources qui pourraient être investies, par exemple, dans du matériel non acide, dont l'utilisation est très efficace et rentable sur le long terme.

Groupes de travail et expertise

Ces dernières années, en 2018 en particulier, les AEV ont été impliquées dans des projets de plus grande envergure menés par deux villes valaisannes, respectivement la construction de nouveaux locaux d'archives et la mise en place d'un système de gestion des documents sous forme électronique. Ces projets impliquent un suivi plus régulier sous forme de séances ou de visite, d'échanges d'informations ou de formation des personnes en charge au niveau communal. Ils permettent également une transmission des connaissances entre les différents partenaires.

Dépôts

La présence active des AEV auprès des communes sous forme de visites, formations et contacts personnels a suscité l'intérêt de nombreuses administrations pour un éventuel dépôt de leurs archives anciennes ou de suppléments à d'anciens dépôts. En particulier dans le cas des fusions de communes, la question se pose régulièrement de savoir où les archives historiques des anciennes administrations seront conservées. Des informations supplémentaires sur les dépôts reçus au cours de l'année 2018 se trouvent sous le point 3.

2. Formation

En 2018, les AEV n'ont proposé aucune formation particulière destinées aux communes municipales ou bourgeoises. Les prochains cours ne sont pas prévus avant 2020 en raison du prochain déménagement des Archives de l'Etat du Valais.

3. Dépôts d'archives communales aux Archives de l'Etat du Valais

En 2018, les Archives de l'Etat du Valais ont enregistré les dépôts de communes suivants :

- Commune de Lens, 0.50 mètres linéaires, supplément aux archives de la commune de Lens (20. sc.), 2018/3.
- Commune d'Obergoms, 0.40 mètres linéaires, archives de la commune d'Oberwald (16. sc.-20. sc.), 2018/26.
- Commune d'Obergoms, 1.20 mètres linéaires, archives de la paroisse d'Ulrichen (16. sc.-20. sc.), 2018/26.
- Commune de Vouvry, 21.05 mètres linéaires, supplément aux archives de la commune de Vouvry (18. sc.-1970), 2018/32.

¹ Lien sur la liste des règles de conservation dans le Guide de gestion des documents et des archives pour les communes valaisannes : <https://www.vs.ch/fr/web/culture/guide-communes-chapitre-4>

- Masserey Bernard, 0.10 mètres linéaires, 3 volumes provenant des archives de la commune de Venthône (env. 1930-1940), 2018/50.

De même, les inventaires des communes haut-valaisannes suivantes ont été retraités et publiés sur la base de données des inventaires en ligne scopeArchiv :

- Inden (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=309784>)
- Turtmann (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=54412>)
- Varen (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=317020>)

Par ailleurs, le fonds de la commune d'Orsières, déposé aux AEV en 2016, a fait l'objet d'un premier récolement avant son traitement complet. Quant à l'inventaire de la partie ancienne, il a été publié sur scopeArchiv :

- Orsières (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=320375>).

Alain Dubois
Archiviste cantonal

Approuvé

Sion, le 28 janvier 2019

par

Jacques Cordonier
Chef du Service de la culture

Sion, le 28 janvier 2019

par

Esther Waeber-Kaltermatten
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture